

## Conditions générales de vente (CGV) de la Fondation RMS, 2544 Bettlach

### 1. Validité

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les activités commerciales de la Fondation RMS / Dr. h. c. Robert Mathys Stiftung (RMS).

### 2. Commande

La commande établie auprès de RMS doit être documentée (par écrit ou par voie électronique) et inclure l'acceptation des présentes CGV.

Les tests et services à fournir par RMS seront basés sur l'offre soumise à l'avance sur laquelle se fonde la passation de la commande. Les commandes sans offre sont exécutées sur une base temporelle et matérielle. Sauf indication contraire, les résultats des examens / études seront consignés dans un rapport ou un certificat de test en allemand.

La commande passée auprès de RMS doit notamment contenir des indications sur les risques et dangers éventuels auxquels les employés de RMS pourraient être exposés lors de l'exécution des activités convenues.

### 3. Méthode de test / Norme de qualité

Le traitement des commandes chez RMS est basé sur les exigences des normes ISO 9001 et ISO/CEI 17025. Les tests en dehors de ces domaines d'application sont effectués conformément à l'état actuel de la technique sur la base des autres normes nationales ou internationales et selon nos méthodes propres (SOP). Les employés de RMS sont tenus d'exécuter les travaux avec soin et efficacité.

Si le client a ses propres exigences ou souhaite que des normes spécifiques soient prises en compte, celles-ci doivent être communiquées à RMS lors de la négociation de la commande. Les validations pour des procédures de test spécifiques au client sont associées à des coûts supplémentaires et seront facturées.

Le client est responsable pour la qualité des échantillons livrés.

### 4. Coopération / Sous-traitance / Externalisation

RMS se réserve le droit de faire appel à des experts ou instituts externes en cas de travaux interdisciplinaires et en particulier en cas de manque d'infrastructure. La confidentialité est garantie par des désignations d'échantillons neutres. Les contrats de sous-traitance ou d'externalisation ne seront transmis à des institutions externes qu'avec le consentement documenté du client.

### 5. Délais / dates de livraison

Le respect des délais de livraison est l'une des pierres angulaires de la philosophie de qualité de RMS. La date de livraison est convenue avec le client. Le délai de livraison commence dès la passation de la commande ou dès la réception complète par RMS (avec tous les documents requis) de l'échantillon du client nécessaire à l'exécution de la commande. En cas de retard dans la livraison de l'échantillon, RMS se réserve le droit d'utiliser l'équipement d'essai pour d'autres objets/échantillons (afin de garantir une bonne utilisation de ce dernier). En outre, la date de livraison initiale n'est plus valable et doit être renégociée. Si les installations de test (p. ex. test dynamique, test d'usure) sont bloquées inutilement après réservation, jusqu'à 100 % des frais d'équipement engagés seront facturés dès le deuxième jour de réservation inutilisée.

Les cas de force majeure tels qu'accidents, maladies, incendie, perte de personnel, défauts graves de l'équipement de test, etc. libèrent RMS de son obligation de respecter le délai de livraison initialement convenu. Le client en sera immédiatement informé et un nouveau délai de livraison sera convenu.

### 6. Rémunération / Conditions de paiement

RMS propose ses tests et ses services exclusivement à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) légale en tant que prix d'orientation (coûts avec max. + 15 %), en tant que plafond de coûts (coûts maximum), dans lequel les coûts effectivement encourus sont facturés, ou en tant que prix fixe (coûts fixes).

RMS facture ses dépenses en fonction des taux horaires, des prix unitaires et/ou des coûts d'équipement applicables. Les temps de déplacement seront facturés à 75 % du taux horaire applicable plus les frais de déplacement. Un supplément « express » de 50 % est perçu pour les travaux urgents qui doivent être effectués en dehors des heures de travail normales ou qui nécessitent l'interruption d'autres tests.

Dans le cas de commandes plus importantes, RMS peut exiger un paiement anticipé ou émettre une facture intermédiaire correspondant aux travaux déjà effectués.

Les factures de RMS sont payables sans déduction dans les 30 jours suivant la date de facturation. Les offres et les factures sont établies dans la monnaie nationale suisse CHF. En cas de retard de paiement, les intérêts moratoires sont de 5 % par an.

### 7. Archivage

*Matériau échantillon (matière de test, échantillons, objets de test, matériel de test)*

Le client est responsable de la reprise et de l'archivage de l'échantillon s'il est encore physiquement présent après analyse ou examen par RMS. RMS a le droit, mais non l'obligation, de stocker les échantillons de manière appropriée. L'archivage exceptionnel d'échantillons pour le client fait l'objet d'un accord et est payant.

### Documents

Les données brutes, les données analytiques, les résultats intermédiaires et finaux (rapports ou certificats de test) sont gardés par le RMS pendant 15 ans.

### 8. Secret / Confidentialité

RMS s'engage à garder secrètes toutes les données fournies ou qui lui sont transmises par le client.

Les résultats d'un test ou d'un service RMS (rapport, certificat de test) doivent rester secrets pendant une période illimitée et doivent être traités confidentiellement par RMS. RMS est libéré du secret si le client publie lui-même les résultats, s'ils sont rendus publics par d'autres moyens sans faute de la part de RMS ou s'il autorise RMS à les utiliser par écrit.

RMS est autorisé à utiliser les résultats et les conclusions des tests et des services sous une forme anonyme pour l'enseignement et la recherche. Toute autre utilisation doit toujours faire l'objet d'un accord avec le client.

D'autres obligations de secret / confidentialité peuvent être convenues par écrit avec RMS. Les frais supplémentaires correspondants sont facturés à hauteur de 10 % du montant de la commande, jusqu'à un maximum de CHF 1'000.— par commande.

La RMS est levé du secret ou de la confidentialité si elle est invitée à divulguer ces informations par des exigences légales ou des inspections officielles dans un cadre légalement réglementé (par exemple des audits). Dans ce cas, RMS en informera immédiatement le client.

### 9. Propriété

Les droits sur les résultats des tests avec ou sans échantillon du client appartiennent à l'utilisation prévue du client. RMS se réserve la propriété au sens du droit d'auteur - sur la base des présentes CGV ou d'un contrat négocié séparément lors de la passation de la commande - de tous les fichiers et graphiques produits dans le cadre de la commande convenue. Les méthodes de test développées par RMS sont la propriété intellectuelle de RMS.

### 10. Protection des données

RMS respecte la protection des données en particulier en ce qui concerne les données personnelles. Les données fournies à RMS seront gardées dans le cadre de l'exécution de la commande, ainsi que pour l'exécution de l'obligation d'archivage et des exigences légales. (Voir Politique de confidentialité: <https://www.rms-foundation.ch/service/datenschutz.html>)

RMS utilise les données personnelles collectées dans le cadre de ses activités commerciales uniquement pour fournir des informations sur ses propres activités et services. Elle accorde le droit à l'information, le droit de rectification, d'achèvement, d'effacement, de transfert de données à d'autres responsables, la limitation du traitement, ainsi que le droit de s'opposer ou de révoquer à tout moment le consentement à la protection des données personnelles.

Un traitement différent ou plus approfondi des données peut être effectué sur demande.

### 11. Droit d'accès

Les personnes tierces ne peuvent entrer dans le laboratoire et les bureaux que lorsqu'elles sont accompagnées par le personnel de RMS. Elles doivent s'inscrire et se désinscrire de la «Gästeliste». Pendant leur séjour dans la RMS, les visiteurs doivent porter le badge «Besucher» fourni par la RMS et suivre les instructions du personnel de la RMS.

### 12. Responsabilité

La RMS est seule responsable des données contenues dans ses rapports ou certificats de test. Les résultats des rapports ou des certificats de test se rapportent exclusivement aux éléments de test examinés.

Seuls les documents originaux imprimés et signés, qui sont mis à la disposition du client dans tous les cas, font foi en ce qui concerne le contenu. Les rapports et les certificats de test, qui sont disponibles électroniquement sous forme de fichiers PDF, ne sont que des copies d'orientation.

RMS n'est pas responsable des résultats de tiers (laboratoires externes), des interprétations erronées des résultats et de leurs conséquences. Elle ne peut être tenue responsable qu'en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave. RMS n'assume aucune autre responsabilité – pour quelque raison juridique que ce soit (par exemple négligence légère) – dans la mesure permise par la loi, et en particulier ne sera pas responsable des dommages consécutifs de toute nature.

Les plaintes doivent être adressées à RMS dans les deux semaines suivant la remise du rapport ou du certificat de test.

Dans la mesure où la responsabilité est exclue, ceci s'applique également aux employés, aux représentants et au personnel auxiliaire de RMS.

### 13. Droit applicable / tribunal compétent / lieu d'exécution

**Le lieu de juridiction pour les deux parties est CH-2544 Bettlach.** La relation juridique est exclusivement soumise au droit matériel suisse. Toutefois, RMS a le droit de poursuivre le client à son domicile. Le lieu d'exécution est CH-2544 Bettlach.

### 14. Dispositions finales

Les modifications ou dispositions autres que celles formulées dans les présentes CGV doivent faire l'objet d'un accord écrit et mutuellement convenu pour être valables. Si certains aspects / dispositions des présentes CGV sont totalement ou partiellement imprécis, invalides ou inapplicables, l'approximation la plus proche du sens de ces aspects / dispositions est applicable. En outre, la validité des autres aspects / dispositions n'est pas affectée.

En cas de non-respect des dispositions des présentes CGV, RMS en informera le client et s'efforcera de trouver une solution amiable. RMS se réserve le droit d'intenter une action en justice.